

SÉMINAIRE SCOT ET MÉTROPOLISATION

**Dynamiques au sein de la région grenobloise et de ses
territoires voisins**

Complémentarités – Interdépendances - Autonomie

Jeudi 31 Mars 2016 - Brézins

COMPTE-RENDU DES INTERVENTIONS ET DÉBATS

Dans la nouvelle salle municipale Le Tremplin mise à disposition par le maire de Brézins, vice-président de la communauté de communes de Bièvre Isère Communauté, **Henri GERBE**, le Président de l'Établissement Public du SCoT de la Région Urbaine Grenobloise **Yannick OLLIVIER** a réuni en présence du Préfet **Jean-Paul BONNETAIN** les élus des collectivités parties prenantes du SCoT et leurs équipes, ainsi que les élus de plusieurs territoires voisins. Cette matinée studieuse animée par **Martin VANIER**, géographe, professeur à l'université de Grenoble, a été consacrée à l'articulation des territoires du SCoT de la Région Urbaine Grenobloise (Grenoble-Alpes Métropole, Bièvre-Valloire, Sud Grésivaudan, Grésivaudan, Voironnais, Trièves, soit 276 communes où résident 751 300 habitants), avec leurs territoires voisins (Vercors, Chartreuse, Oisans, Rovaltain, Nord-Isère, Rives du Rhône, Savoie, métropole lyonnaise, Royans, Drôme) ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre opérationnelle du SCoT.

Le SCoT de la région grenobloise adopté en décembre 2012 fixe des orientations d'aménagement, donne un cadre à la consommation des espaces pour l'urbanisation, aux implantations des commerces, aux espaces de l'agriculture ou à la préservation des espaces naturels. C'est donc un document fondamental pour l'avenir de notre région.

Afin de poser le cadre du débat, **Benoît PARENT**, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Grenoble, a présenté un état des lieux des dynamiques à l'œuvre au sein de la Région Urbaine de Grenoble : démographie, habitat, déplacements, dépenses de revenus.... **Magali TALANDIER**, maître de conférences à l'Université de Grenoble, a ensuite exposé les résultats d'une étude comparative entre 130 agglomérations françaises, dont l'agglomération grenobloise, portant sur les succès et limites du développement économique de la région grenobloise.

Comment faire vivre l'inter-territorialité ? **Stéphane BOIS**, directeur du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et **Hervé BARIOULET**, directeur Stratégie et territoires du Grand Besançon (pour le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté) ont exposé les solutions opérationnelles originales mises en œuvre par leurs territoires.

Loi MAPTAM, loi ALUR, loi NOTRe, SDCI... Depuis le vote du SCoT de la RUG, le paysage de l'inter-territorialité en Isère a été fortement modifié et d'autres évolutions sont à venir. Dans ce contexte, quelle gouvernance et quelle mise en œuvre opérationnelle du SCoT ? Deux SCoT sur cinq, annonce Martin VANIER, devront revoir leur périmètre ou leur gouvernance. Les solutions ne résident donc pas strictement dans l'outil SCoT mais dans les dispositifs de coopération adoptés. Notamment : comment travailler avec les PNR du Vercors et de Chartreuse qui ne sont pas dans le périmètre du SCoT, et demain avec le PNR de Belledonne ? Quelle est l'échelle pertinente pour la question des mobilités ? Quelle priorité et quels moyens donner à des sujets d'intérêt général tels que la sécurisation de l'alimentation en eau potable, les Territoires à Energie Positive ou la qualité de l'air ? Comment passer de la concurrence (hier entre communes, aujourd'hui entre EPCI, demain entre métropoles) à la coopération ? La mise en mouvement des coopérations passera-t-elle, comme à Nantes/Saint-Nazaire par des conférences métropolitaines incluant la société civile ?

La légitimité de l'EP-SCOT n'est pas de se substituer aux communes et EPCI mais, dans le fil des compétences qui lui ont été déléguées, d'apporter des éléments de débat pour avancer sur ces questions fondées sur une analyse partagée du fonctionnement de nos territoires. Les difficultés sont évidentes mais le SCoT représente l'opportunité de construire un cadre de concertation et de cohérence des outils avec l'appui de tous les partenaires et en premier lieu l'Etat.



ETABLISSEMENT PUBLIC DU SCoT DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

21, rue Lesdiguières 38000 Grenoble – Tél : 04 76 28 86 39 – epscot@scot-region-grenoble.org



Henri GERBE, Maire de Brézins

Je souhaite aux participants la bienvenue dans la toute nouvelle salle municipale "Le Tremplin". Je me félicite que l'Etablissement Public du SCoT ait choisi de tenir ce séminaire "SCoT et métropolisation" dans la commune Brézins. Elle est la plus petite de la communauté de communes, mais elle accueille sur son sol le siège social de l'entreprise Fresinius Kabi qui emploie sur place 500 personnes et 200 en sous-traitance pour la fabrication de produits pharmaceutiques.



Yannick OLLIVIER, Président de l'Etablissement Public du SCoT de la RUG

Je remercie de leur participation le Préfet et l'ensemble des personnes présentes. Le SCoT de la Région Urbaine Grenobloise a été adopté en décembre 2012 à une large majorité dépassant les 2/3, soit une majorité "plus que qualifiée". Je tiens aussi à rappeler les grandes orientations du SCoT énoncées dans le chapitre final du PADD, plan d'aménagement et de développement durable : pour une action publique collective efficace, développement durable à toutes les échelles de la grande région, de la métropole aux pôles locaux, dans une perspective de développement équilibré, sans que le développement de l'un nuise au développement de l'autre, sans emprise du centre de la métropole sur tous les autres territoires.

L'idée est généreuse : établir un outil de travail avec les territoires qui savent conjuguer la force de la métropole et les ressources de chaque territoire, dans une stratégie gagnant/gagnant. Mais pour l'heure, cette stratégie posée par le SCoT et débattue durant de nombreuses années demande à être revisitée. Des difficultés sont apparues, y compris sur la dénomination, pourquoi urbaine, pourquoi Grenoble ? La forme ayant une incidence sur le fond, ces remarques sont à prendre en considération. Certains territoires ont aussi reproché au SCoT le caractère trop restreint de leur foncier économique et ont demandé un arbitrage au préfet. Les juristes ont précisé les notions de conformité et de compatibilité et ces éclaircissements ont permis le règlement de certaines questions.



Ce séminaire doit prendre également en compte un contexte particulier :

- la montée en puissance de la métropole et des ses EPCI voisins
- le SDCI portant sur l'organisation intercommunale et les fusions de communes
- des contenus de politiques publiques qui ont des effets plus larges que nos intercommunalités actuelles (déplacement, action foncière, appui aux communes etc.)
- des questions sur les outils à mobiliser : EP-SCoT, pôle métropolitain, ententes, ingénierie, communautés d'acteurs sans structure juridique telle la Communauté de l'eau...
- les questions relatives au périmètre et au rôle des SCoT
- les liens entre les territoires de la région grenobloise : comment envisager des rapports autres que concurrentiels ?
- les liens entre la région grenobloise et ses voisins : le Sillon Alpin avec les deux Savoie et la Drôme, la métropole lyonnaise, la vallée du Rhône
- les rapports avec les PNR du Vercors et de Chartreuse

Toutes ces questions sont à poser ici pour en débattre clairement et de manière apaisée... en mettant en accord nos pensées et nos arrière-pensées !



Martin VANIER, Professeur associé à l'Université de Grenoble, directeur d'études associé chez ACADIE

Auteur de plusieurs ouvrages sur le développement des territoires dont le dernier "Demain les territoires, capitalisme réticulaire et espace politique"

Je vais essayer d'obtenir de cette matinée un débat immédiat et sincère entre vous, qui ne soit pas gêné par de longues livraisons académiques. Voici les sujets à aborder :

Région Urbaine de Grenoble, qui êtes-vous ? Qu'est-ce qui est train de vous rassembler, de vous unir, de vous désunir ou de vous distinguer ?

Qu'est-ce que vous faites ensemble ? La vocation d'un SCoT n'est pas d'être un document d'action, il faut le béquiller, l'augmenter. Nous demanderons aux représentants des Pôles Métropolitain Saint Nazaire/Nantes et Centre Franche Comté, comment le SCoT peut faire davantage que sa simple portée réglementaire. Ils ont beaucoup avancé et nous pouvons en tirer parti.

Et les autres autour ? Car un SCoT ne représente pas un territoire insulaire. Quelles sont vos interactions avec le Grand Lyon, les voisins savoyards ? Comment voient-ils votre territoire ?

Et surtout : Comment vivez-vous cette dynamique territoriale ? Ce principe-là vous réunit-il ?



Benoît PARENT, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Grenoble

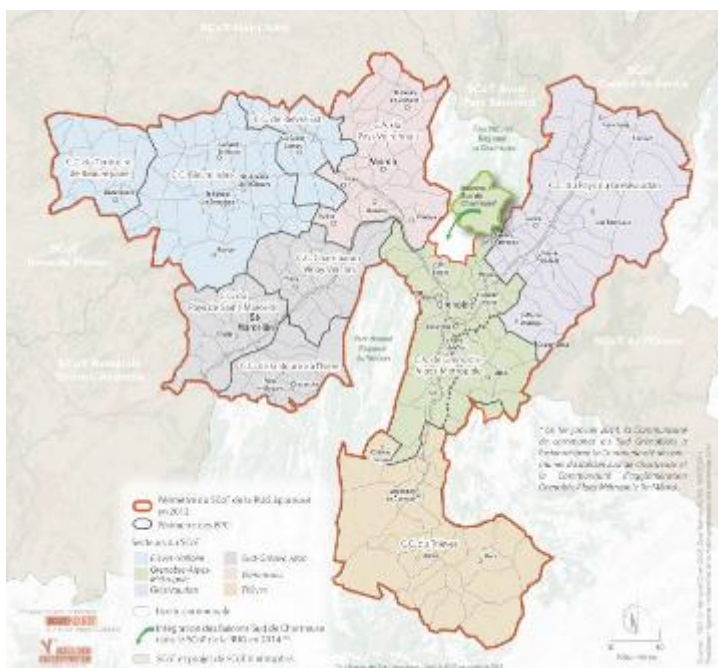
Le SCoT de la RUG se caractérise par son grand périmètre : 3 768 km², des frontières de la Drôme à l'ouest, de la Savoie au nord-est, des Hautes-Alpes au sud, jusqu'à la région urbaine de Lyon au nord.

Il s'agit de l'un des plus grands de France, composé d'espaces urbains et d'espaces de plaines mais aussi d'espaces montagnards, même si les cœurs de massifs (PNR de Chartreuse et du Vercors), n'en font pas partie.

Les chiffres-clés du SCoT

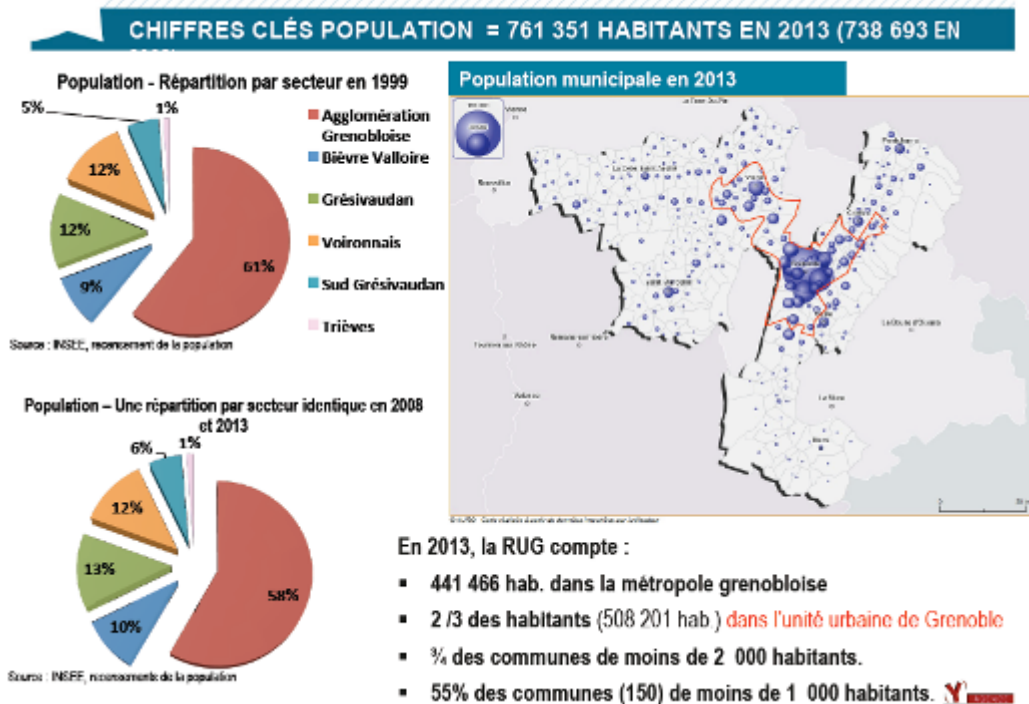
751 300 habitants

- Bièvre-Valloire (3 intercommunalités) 72 520 habitants
- Sud Grésivaudan (3 intercommunalités) 43780 habitants
- Grésivaudan 98290 habitants
- Voironnais 91 150 habitants
- Trièves 9650 habitants
- Grenoble-Alpes Métropole 437 236 habitants



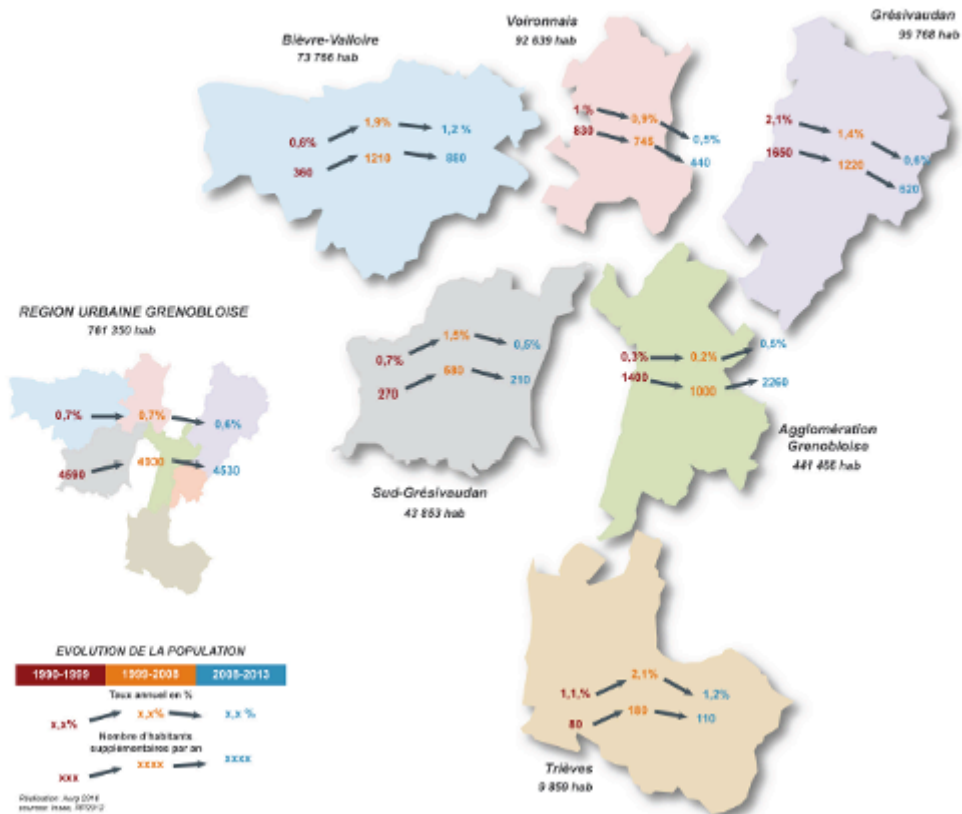
324 800 emplois
 3 768 km², soit 47% du département de l'Isère
 276 communes

L'Unité urbaine de Grenoble (un concept fondé sur la continuité du bâti) concentre les 2/3 des habitants du SCoT Elle concerne 53 communes et 4 EPCI.



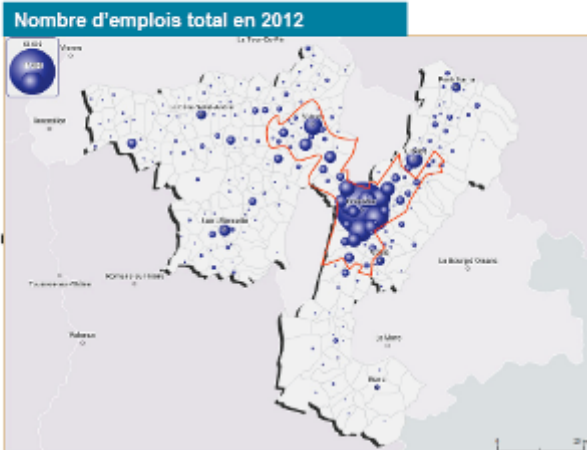
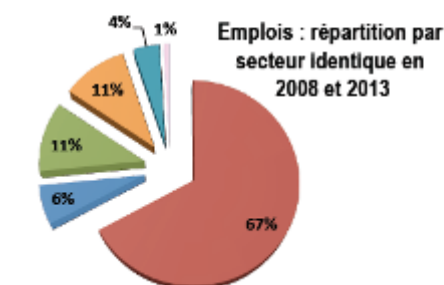
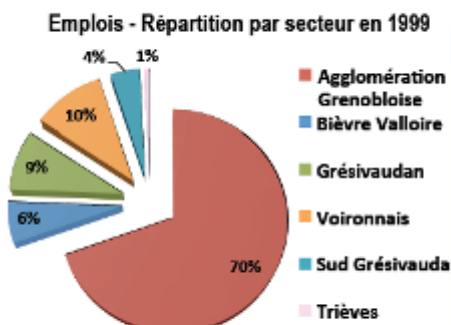
L'évolution de la population présente des disparités selon les secteurs.

DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION



Le Voironnais et le Grésivaudan (où sont implantés les grands parcs d'activités Centr'Alp et Inovalée, qui entrent dans la définition de l'unité urbaine de Grenoble) enregistrent une hausse des emplois depuis 1999.

CHIFFRES CLÉS = 325 501 EMPLOIS EN 2012 (281 208 EMPLOIS EN 1999)



En 2012, la RUG compte :

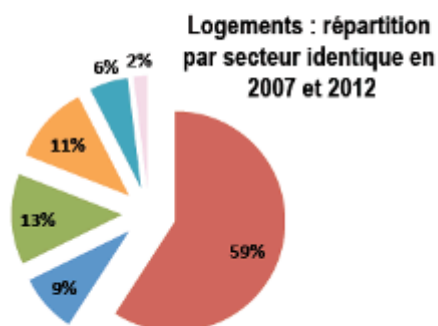
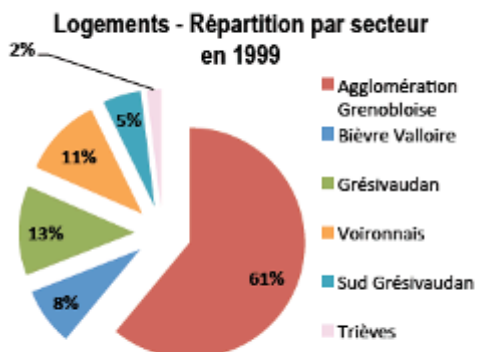
- 218 453 emplois dans la métropole grenobloise, soit 67% des emplois
- 78% des emplois (252 841) dans l'unité urbaine de Grenoble

7 Source : INSEE, recensement de la population



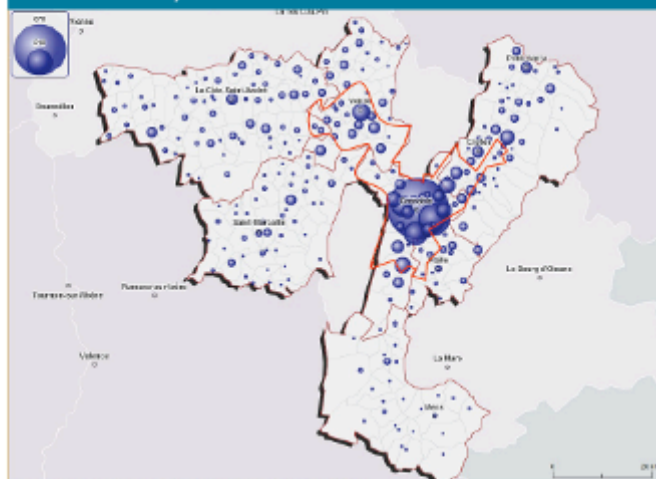
Au cours des 15 dernières années, le développement des logements a davantage concerné les territoires périurbains que l'agglomération grenobloise.

CHIFFRES CLÉS = 372 865 LOGEMENTS EN 2012 (316 283 LOGEMENTS EN



8 Source : INSEE, recensement de la population

Nombre moyen de logements commencés entre 2007 et 2012 (Date réelle - SITADEL)



En 2012, la RUG compte :

- 219 881 logements dans la métropole grenobloise, soit 59% des logements.
- 67% des logements (249 385) dans l'unité urbaine de Grenoble



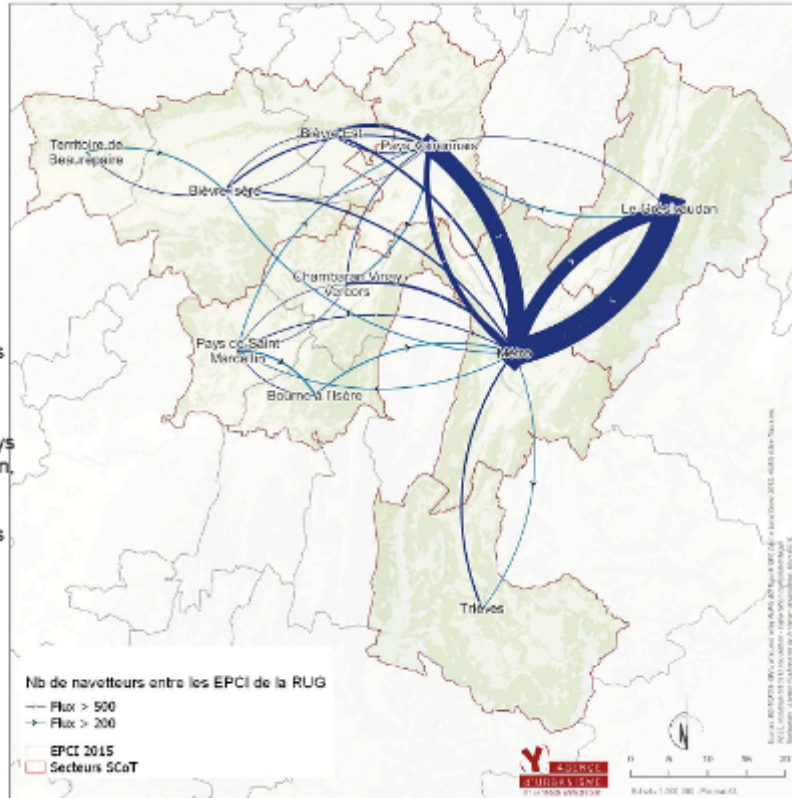
Au sein de la RUG, les flux domicile-travail se concentrent entre l'agglomération grenobloise et le Voironnais et plus encore entre l'agglomération grenobloise et le Grésivaudan.

**PRINCIPAUX
FLUX INTERNES
DOMICILE-
TRAVAIL ENTRE
LES EPCI DE LA
RUG**

En 2012, 325 500 emplois dans la RUG :

- 0,2% d'évolution annuelle moyenne depuis 2007.
- 92% des emplois occupés par des actifs résidant sur le territoire.
- Proportion de flux internes aux territoires prépondérante : Métro, Pays Voironnais, Grésivaudan, Saint-Marcellin, Bièvre-Isère, Trièves...
- 50% des emplois occupés par des actifs habitant et travaillant dans la Métro.
- Chiffres clés significatifs :
 - Grésivaudan vers Métro : 19 060
 - Voironnais vers Métro : 12 560
 - Métro vers Grésivaudan : 10 664
 - Métro vers Voironnais : 4 203
 - Matheysine vers Métro : 2 660
 - Bièvre Est vers Voironnais : 2 460

Flux domicile-travail de la population active de 15 ans et plus ayant un emploi en 2012
SCoT de la région urbaine de Grenoble



Par rapport à ses territoires voisins, l'agglomération grenobloise polarise également les flux.

**PRINCIPAUX
FLUX DOMICILE-
TRAVAIL ENTRE
LES EPCI DE LA
RUG ET LES
TERRITOIRES
VOISINS**

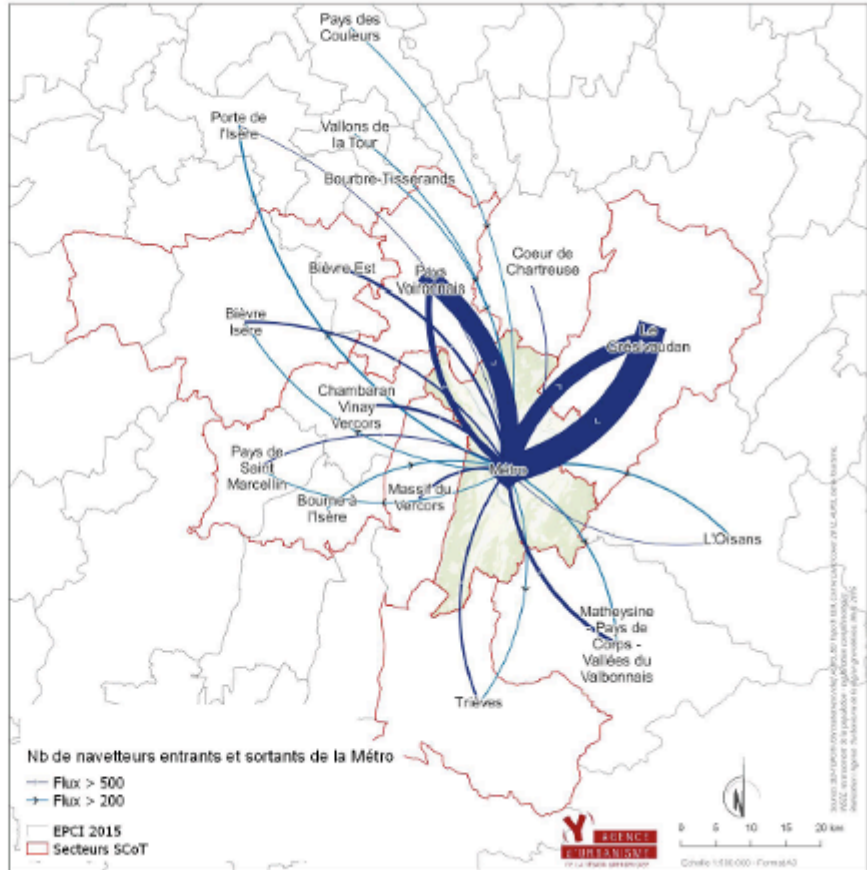
Flux domicile-travail de la population active de 15 ans et plus ayant un emploi en 2012
Isère - SCoT de la région urbaine de Grenoble



EXEMPLE DES PRINCIPAUX FLUX DOMICILE-TRAVAIL ENTRE GRENOBLE-MÉTROPOLE ET ALPES

Flux domicile-travail de la population active de 15 ans et plus ayant un emploi en 2012

Grenoble-Alpes-Métropole



En 2012 :

218 514 emplois dont 97% occupés par des actifs résidant en Isère.

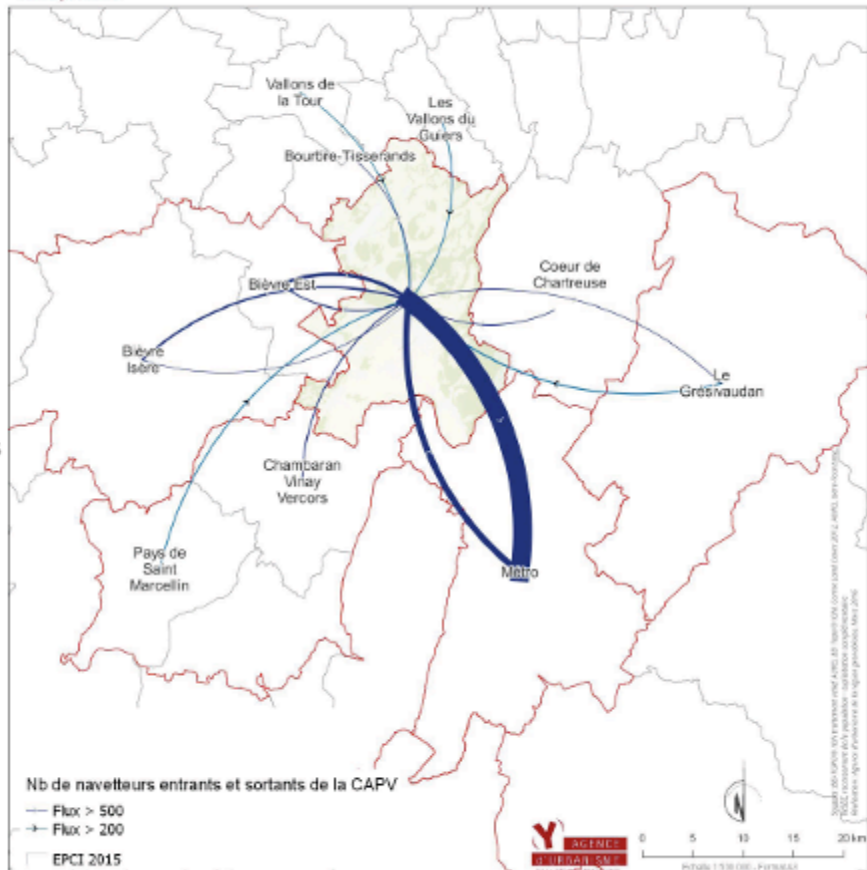
- 74% d'actifs résidant sur le territoire (162 430)
- 22% occupés par des actifs en provenance d'autres territoires Isérois :
 - Grésivaudan : 19 060
 - Voironnais : 12 560
 - Matheysine : 2 660

11

EXEMPLE DES PRINCIPAUX FLUX DOMICILE-TRAVAIL ENTRE LE VOIRONNAIS ET LES EPCI VOISINS

Flux domicile-travail de la population active de 15 ans et plus ayant un emploi en 2012

CA du Pays Voironnais



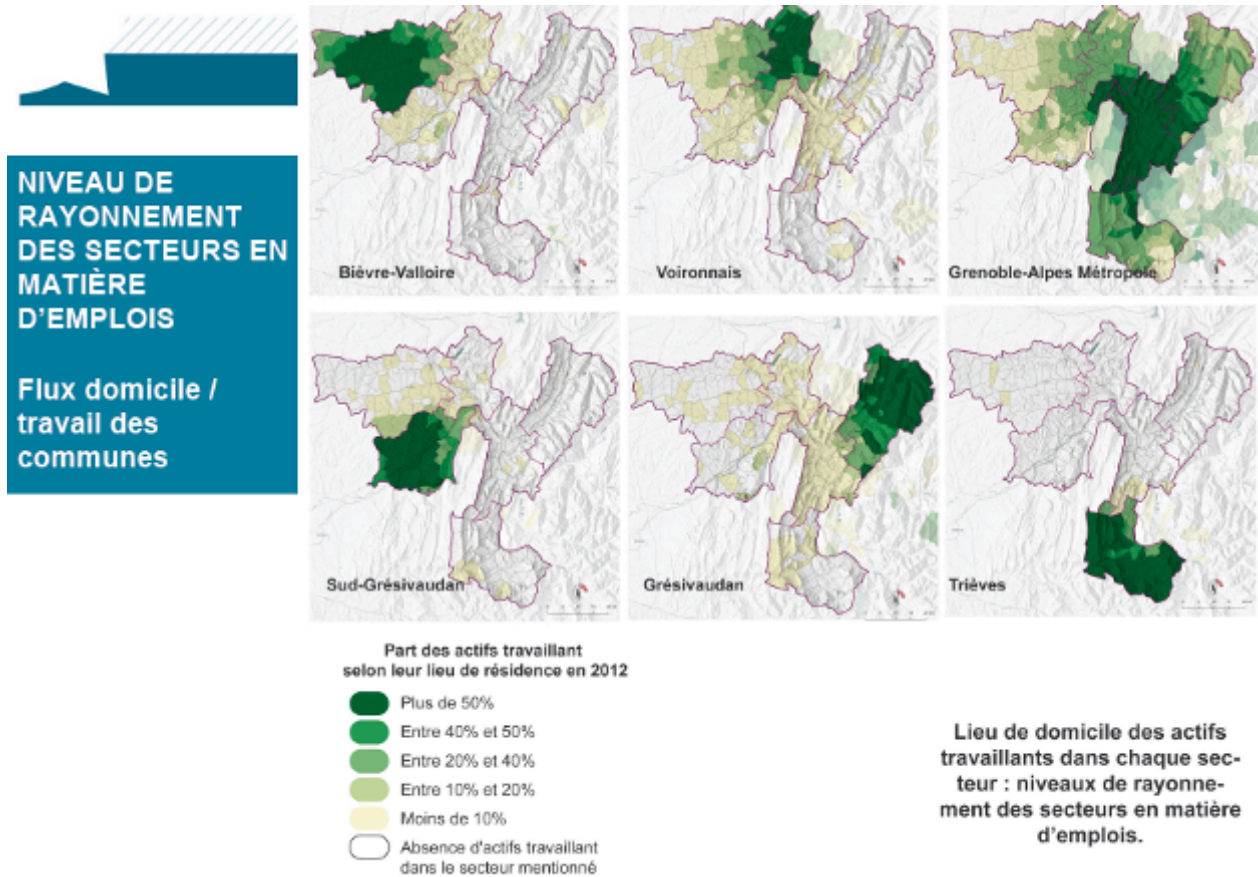
En 2012 :

33 826 emplois dont 97% occupés par des actifs résidant en Isère.

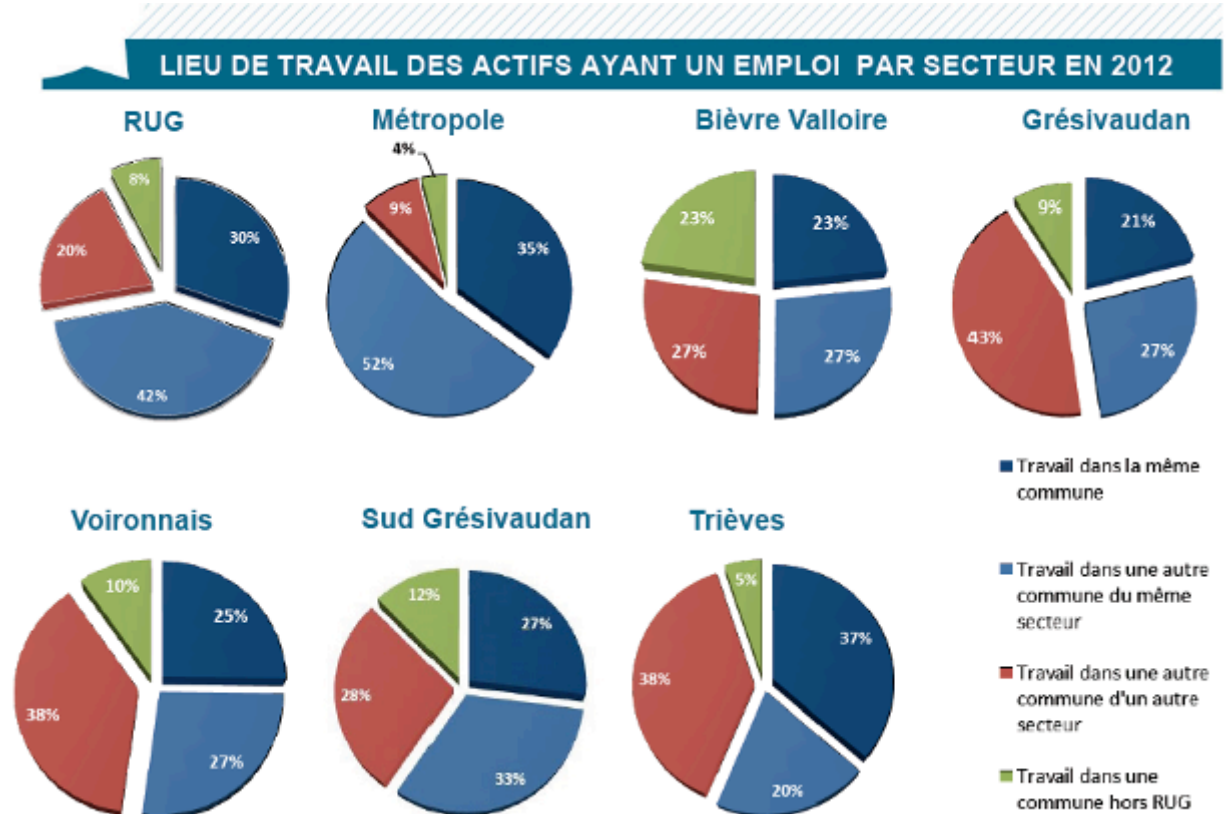
- 61% d'actifs résidant sur le territoire (20 770)
- 36% occupés par des actifs en provenance d'autres territoires Isérois :
 - Métro : 4 203
 - Bièvre Est : 2 460
 - Bièvre Isère : 1 450

12

La métropole grenobloise diffuse plus largement ses actifs que les autres territoires de la RUG.



Les lieux de travail présentent d'importantes différences entre les secteurs de la RUG, Bièvre-Valloire étant le secteur diffusant le plus d'actifs hors du territoire de la RUG.



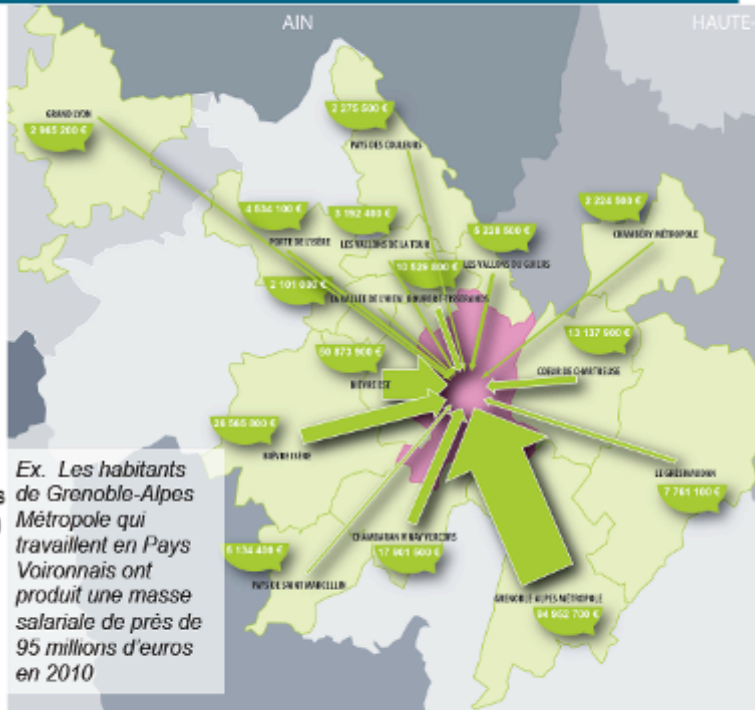
Où sont dépensés les salaires ? Les deux schémas montrent les masses salariales émises et reçues (à titre d'exemple) par le Pays Voironnais. L'analyse de l'Agence d'Urbanisme se fonde sur les revenus moyens des CSP. Elle sera prochainement complétée par l'analyse des revenus du tourisme et des populations retraitées.

FLUX DE MASSE SALARIALE – PAYS VOIRONNAIS

Cumul des cotisations brutes des salariés (hors cotisations patronales)

→ = masse salariale produite par des actifs entrants dans le Pays Voironnais (Flux >2 M€, soit 10% pas représentés).

- Attractivité économique forte du Pays Voironnais avec 12840 personnes qui viennent chaque jour travailler depuis d'autres territoires et représentant environ 274 millions d'euros de masse salariale en 2010 (niveau de salaire plus élevé que celui des actifs vivant et travaillant sur place).



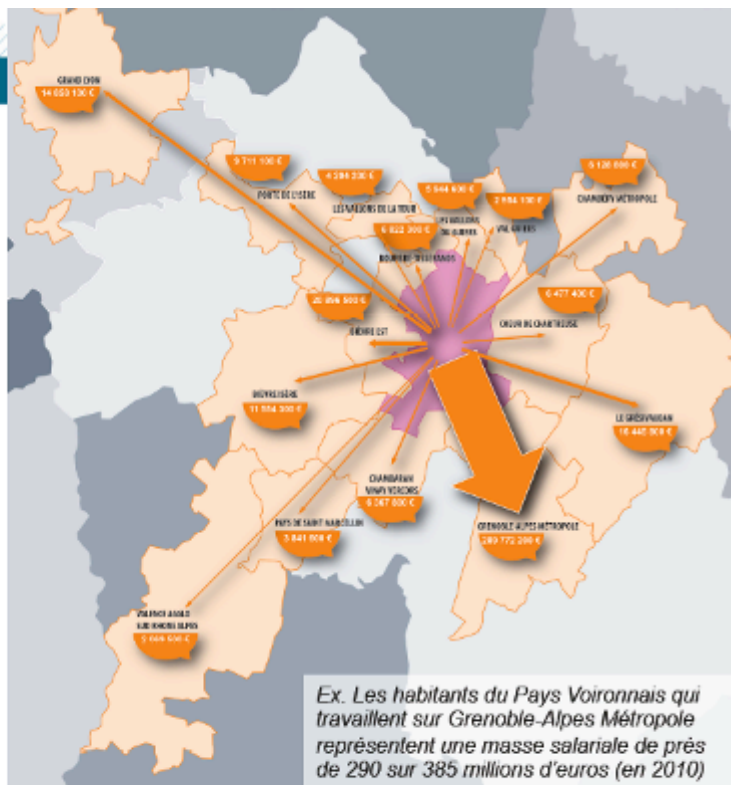
Ex. Les habitants de Grenoble-Alpes Métropole qui travaillent en Pays Voironnais ont produit une masse salariale de près de 95 millions d'euros en 2010

© AURG – Juin 2014
Sources : IGN, INSEE, Dads, Fichier Salariés au lieu de résidence / Recensements de la population 2008 et 2010 – exploitation complémentaire / Périmètres intercommunalités 2014

15

→ = Masse salariale produite par des actifs sortants du Pays Voironnais

- Un poids important d'actifs « sortants » (47% des actifs résidents ne travaillent pas sur place), dont le niveau de salaire est en outre nettement plus élevé que celui des actifs qui vivent et travaillent sur place.
- Témoin de la dimension résidentielle du territoire et de l'enjeu d'optimiser localement les retombées économiques...
... notamment en termes d'économie présenteielle : commerces, services, santé et activités médicales, offre de loisirs et équipements culturels...



Ex. Les habitants du Pays Voironnais qui travaillent sur Grenoble-Alpes Métropole représentent une masse salariale de près de 290 sur 385 millions d'euros (en 2010)

© AURG – Juin 2014
Sources : IGN, INSEE, Dads, Fichier Salariés au lieu de résidence / Recensements de la population 2008 et 2010 – exploitation complémentaire / Périmètres intercommunalités 2014

16



Yannick NEUDER, Président de Bièvre Isère Communauté, représentant le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Je remercie le Préfet de sa présence, ainsi que l'ensemble des participants et je remercie également le SCoT d'avoir choisi notre territoire pour l'organisation de ce séminaire. J'interviendrai du point de vue de l'Isère mais je veux redire le point de vue de la nouvelle grande région que je représente.

La nouvelle grande région est confrontée à plusieurs enjeux :

- la mise en route de la Métropole de Lyon aux 8 millions d'habitants et 37 élus régionaux (le département du Rhône se substitue à elle, une démarche vers laquelle évolue aussi Clermont-Ferrand, ce qui est très différent du fonctionnement de la métropole grenobloise),
- des questions de gouvernance avec l'évolution des outils CDDRA et notamment une inversion des parts allouées au fonctionnement et aux investissements,
- la compétence mobilité/transport qui sera vue durant l'année 2017 en lien avec les départements,
- la politique de soutien à l'agriculture, une question stratégique pour certains territoires,
- le futur PNR de Belledonne,
- la biodiversité, notamment les trames verte et bleue,
- les problématiques d'égalité des territoires, en particulier sur le plan de la téléphonie.

Le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) doit être établi par la région avant le 31 décembre 2016. La région organisera deux journées avec chaque département dont les dates seront prochainement communiquées.

Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) imposé par la loi NOTRE doit lui aussi être élaboré à la même échéance.

S'y ajoute également le schéma régional enseignement supérieur et recherche (SRESR), particulièrement important pour l'Isère. Les universités du Sillon Alpin viennent d'être labellisées par l'IDEX, favorisant ainsi les transferts multiples vers les acteurs du territoire.

Le vote du SCoT est certes passé à la majorité des 2/3 mais il faut être prudent avec ce résultat, car beaucoup d'intercommunalités, plus petites et moins structurées au moment du vote, n'étaient pas préparées à un dialogue compétitif avec le SCoT. Le vote du SCoT est donc davantage un vote de confiance qu'un vote d'adhésion. Lorsque j'ai voté favorablement pour le SCoT, personne ne savait que les périmètres des régions seraient modifiés, ni ne connaissait le résultat des CDCl.

Vous l'avez dit, nous avons en France des SCoT de plus en plus nombreux. Est-ce une force ou une faiblesse ? Et quelle est la lisibilité au plan régional ?

Je précise que la Région souhaite comme la Métro des relations de qualité avec tous les EPCI, quelle que soit leur taille. Mais ce n'est pas rien d'avoir deux métropoles si proches. Est-ce que l'intérêt de la métropole n'est pas aussi d'avoir des EPCI tampons, telles que Vienne Agglo, La CAPI et Bièvre-Isère ? D'autre part, nous allons vraiment avoir besoin d'un travail inter-SCoT.

La position de la Région est la suivante :

- Lyon est une capitale régionale reconnue (en Chine, on ne sait pas que Grenoble n'est pas à Lyon).
- Il faut que Grenoble se situe dans le Sillon Alpin.
- Lyon fonctionne avec Saint-Etienne.
- L'Auvergne est liée à la future métropole de Clermont-Ferrand.
- Il faut trouver un juste équilibre entre l'agricole, l'économique, l'aéroportuaire...
- La Région va se positionner sur les complémentarités et renforcer le couple Région/Intercommunalités.
- Il est nécessaire d'engager également un dialogue SCoT/Région dans le cadre du SRADDET, en veillant à la compatibilité avec
 - le Contrat de Plan Etat-Région,
 - le contrat métropolitain 2020 de Grenoble-Alpes Métropole.

Les perspectives de travail avec le SCoT : planification, action concrète de la Région dans ses compétences et effet levier pour les fonds européens FEDER ET FEADER.

Sur cette année blanche sur le plan électoral, nos préoccupations vont se concentrer sur le SRADDET et sur le schéma régional de développement économique (SRDEII).

Nous nous sommes battus durant deux ans pour rééquilibrer les zones économiques de manière à ne pas engorger Grenoble, et nous en remercions Monsieur le Préfet de l'Isère.

Cette action a démontré que sur les territoires périurbains, il faut des services, de l'emploi et de la vie. Plus ils seront riches de ces éléments, plus les relations avec les métropoles de Grenoble et de Lyon pourront être construites.

Il faut surtout écouter les élus du territoire ; un schéma vu sur une carte n'est pas le même que s'il est vu sur le terrain au quotidien. Il faut aussi définir ce qu'est la proximité à l'échelle d'une région.

Le CTAP a fixé à 30 000 habitants le seuil des membres de droit des conférences territoriales de l'action publique. (*Sont membres de droit de ces CTAP, les présidents des conseils régionaux, qui les président, les présidents des conseils généraux et les présidents de tous les EPCI de plus de 30 000 habitants*). Cela aussi, ce n'était pas prévu. Mais en conclusion, ce séminaire tombe au bon moment pour ces schémas qui seront je l'espère des leviers pour l'emploi.



Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole

Le Vice-président de la région a rappelé avec raison ce que j'avais précisé : ce n'est pas la taille qui compte dans les relations entre la métropole et les EPCI qui la joutent.

Mais je souhaite ajouter quelques nouveaux éléments devant être replacés dans le contexte de la montée en puissance de la Métropole, sur la question du positionnement national et international. J'étais la semaine dernière avec l'AEPI à Taïwan, la métropole de Grenoble étant la seule métropole française invitée. Le regard porté sur l'attractivité du territoire peut être très variable. Universitaire comme moi, le Vice-président de la Région le sait : nous avons des ambassadeurs partout, qui nous donnent un important potentiel de regard international.

La dynamique métropolitaine ne profite pas qu'au territoire administratif de la Métro mais aussi à ses territoires de proximité ou plus éloignés. La montée en puissance de l'attractivité de la Métro, au travers des compétences que la loi nous a données, ne profite pas qu'à 49 communes.

Concernant la Métropole de Lyon, nous travaillons très activement avec Gérard COLLOMB pour sortir de la logique historique de confrontation entre les deux villes et pour avancer vers une coopération.

Si Grenoble est devenue une métropole, ce n'est pas le fruit du hasard. Nous sommes en effet le deuxième pôle universitaire de France et sans doute le premier sur le plan des grands instruments.

Avantages inconvénient, faiblesses et forces ? La question ne se pose pas en termes de "zones tampons" ni de "matelas intermédiaire" qui conduirait à penser que nous sommes en confrontation avec la métropole lyonnaise. Nous avons au contraire des coopérations fortes à construire. Quant au classement des métropoles françaises, ce n'est la non plus pas la taille qui compte puisque certaines "petites" métropoles sont particulièrement bien classées sur des critères tels que la qualité de vie.

Il faut donc sortir de ces schémas pour aller vers une coopération pertinente et une relation gagnant-gagnant avec nos partenaires, en sortant d'une logique de positionnement et d'opposition historique entre la "capitale régionale" et la "capitale des Alpes".

Le Sillon Alpin, quant à lui, fonctionne sur certains aspects mais pas sur d'autres. Cela nous amène à nous demander quelles sont les bonnes échelles de coopération. A titre d'exemple, nous avons initié des coopérations avec Chambéry et avec Annecy dans le cadre de la French Tech, une dynamique pour laquelle nous sommes particulièrement armés.



Le SCoT n'est pas "l'alpha et l'oméga" de notre horizon, Écoutons donc l'intervention de Magali TALANDIER. Spécialiste de géographie économique, sciences régionales, aménagement et économie territoriale, elle nous présente un point de vue économique sur ce qui "fait système" dans notre région.



Magali TALANDIER, Maître de Conférences à l'Institut de Géographie Alpine, Laboratoire PACTE, Université de Grenoble

Auteur avec Laurent DAVEZIES de "Territoires productifs – Territoires résidentiels : quelles interactions ?", une étude issue d'une commande du CGET (ex-DATAR).

Mon exposé est fondé sur une étude nationale conduite sur 130 agglomérations françaises. Elle répond à une interrogation principale : quel est le lien entre ces 130 agglomérations et le territoire national, sans prise en compte de leurs territoires institutionnels et politiques ? Le contexte de l'étude est une demande du CGET : étudier les synergies entre les types d'économies et les types de territoires qui les portent.

Les principaux résultats de l'étude

Sur 130 agglomérations, l'étude a permis de décrire les systèmes territoriaux et de comparer leur performance. Les flux qui ont notamment été observés sont les navetteurs domicile-travail, les migrations à l'âge de la retraite et les flux touristiques.

1) Les systèmes de flux entre les agglomérations et les autres villes en France dessinent un géographe complexe. On constate que certaines agglomérations ont un pouvoir redistributif important vers des agglomérations proches : ce "système productivo-résidentiel" est par exemple très important pour les agglomérations de Nantes, Rennes, Toulouse et Annecy, qui entretiennent avec leurs territoires périphériques des relations proches. Paris redistribue énormément à toutes les communes françaises, mais de manière très diffuse. Grenoble et Strasbourg ont une redistribution moins intense que le système rennais ou le système nantais.

2) Quel lien avec la performance des territoires ?

Les territoires concernés par les relations de redistribution intenses et proches sont plus dynamiques (la mesure est faite sur des variables économiques classiques et robustes). On constate que la redistribution et les échanges économiques profitent à l'ensemble des territoires, les territoires périphériques offrant des espaces à investir selon des temporalités variables (retraite, installation de jeunes actifs, loisirs...).

3) Quelle réciprocité ?

Dans les systèmes intenses et compacts, les masses de revenus en provenance de l'agglomération ne constituent pas l'essentiel des revenus des territoires périphériques, ce qui signifie qu'ils ont leurs propres moteurs de développement économique, qui peuvent agir sur des leviers résidentiels ou productifs. Par exemple, à Toulouse, il existe un écosystème productif qui n'est pas positionné uniquement sur Airbus, mais qui participe à l'économie métropolitaine.

4) La communauté de destin

Sur les 130 cas étudiés, il n'existe pas de fracture entre la ville-centre et sa périphérie. On ne constate pas de métropole qui assèche son environnement ni l'inverse. La logique est celle de la complémentarité et de l'interdépendance.

5) Les inégalités

S'il y a des inégalités et lorsqu'elles s'accroissent, ce n'est pas entre les métropoles et leurs territoires périphériques mais entre les grands systèmes territoriaux eux-mêmes. On constate en effet, soit des espaces qui conjointement et globalement se développent, soit des systèmes qui subissent la crise.

6) L'inné et l'acquis ?

Y a-t-il une volonté politique derrière les métropoles performantes? Le travail scientifique d'interrogation n'a pas été conduit sur ce terrain. Mais nous connaissons cependant le rôle important des élus et de leur politique et nous avons contribué à certaines stratégies. Nous savons ainsi que les villes qui s'inscrivent dans une dynamique ont réalisé un travail de réflexion et vu que l'économie résidentielle, par exemple, n'affaiblit pas le moteur productif.

En conclusion sur Grenoble

Les enjeux métropolitains ne sont pas tant des enjeux d'égalité (on a beaucoup parlé de solidarité à travers la notion de redistribution) mais de réciprocité : une métropole a tout à gagner à ce que sa périphérie sente bien et réciproquement.

Grenoble, on le sait, a beaucoup d'atouts, de compétitivité et de potentiel d'innovation dans des champs très précis. Mais sa dynamique n'est pas la meilleure de France. Nous constatons un décrochage sur des secteurs où Grenoble était auparavant bien placée. Le constat de ces travaux est certes critique, mais porte de bonnes nouvelles : ils

montrent en effet que la stratégie de développement basée sur un système productif et résidentiel n'a pas été poussée à son maximum et qu'elle est donc porteuse d'une large marge de progression.



Martin VANIER

Il y a là une réelle interpellation pour ce territoire qui ne peut pas se raconter éternellement qu'il est le premier de la classe. La première leçon est que l'on se porte mieux lorsqu'on a compris ce système productivo-résidentiel.



Jean-Pierre GILLET, Vice-président de la CCI de Grenoble

J'aimerais poser la question de la pertinence de l'aire géographique du SCoT. Le périmètre recouvre un territoire énorme avec des problématiques très différentes et surtout parce qu'il n'inclut ni la Chartreuse ni le Vercors, deux territoires importants pour monter une stratégie économique prenant en compte le tourisme. Nous avons des bases fantastiques, mais tout le bassin grenoblois est en perte d'emplois alors que tous les territoires périphériques en gagnent. Nous gagnerons ensemble, avec le Grésivaudan, le Voironnais... mais à condition d'avoir un horizon commun.



Jean-Paul BONNETAIN, Préfet de l'Isère

Il y a ce qui se passe en salle, et ce qui se passe dans la rue. Je regrette pour ma part que cette réunion n'ait pas eu lieu avant notre réunion de Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Des travaux ont été livrés, nous avons intérêt à les écouter et, pour notre attachement territorial, à en tenir compte. Prendre le temps de la réflexion est utile, mais pour parfaire nos connaissances et nos compétences, il faut donner suite. La gouvernance est une question centrale, et quand nos collègues de la DTT disent que le territoire a gagné 18% de population, il faut être conscients que nous avons fabriqué de la performance mais aussi des difficultés.

La relation à Lyon est importante, l'Isère possède d'ailleurs deux CCI et les frontières du département ne sont pas inamovibles. Dans SCoT, il faut entendre Cohérences Territoriales au pluriel. En CDCI, nous avons notamment retenu la position des Vallons du Guiers par rapport à la Savoie. J'espère que notre discussion de ce jour ouvrira davantage les perspectives qu'elle ne figera la situation.





Jean-Paul BRET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Le périmètre des SCoT n'est pas si important que cela. L'enjeu est de renforcer nos interdépendances. Le SCoT nous aide à affronter nos faiblesses et à les connaître. Concernant les PNR de Chartreuse et du Vercors, l'idée de les inclure dans le périmètre du SCoT n'est pas nouvelle car nous avons de nombreuses interdépendances avec ces territoires. La question par exemple de la déviation de Coulevie abandonnée dans le schéma directeur de 2000 et le SCOT de 2012 aurait pu être abordée différemment si les territoires de Chartreuse avaient été partie prenante du SCOT. En termes de mobilités, il y a de grandes améliorations à réaliser. Nous avons par ailleurs un solde migratoire négatif, et le fait que des gens partent du territoire nous interpelle. La faiblesse du SCoT est son absence de gouvernance, chaque territoire entendant gouverner dans son coin. Il manque à mon sens un maillon entre le schéma et l'action.



Yannick NEUDER

La question "le périmètre du SCoT est-il le bon ?" est une mauvaise question. En effet, les territoires sont vivants et l'autarcie signifie la mort. Il y aura donc toujours des interactions aux franges des territoires, comme en thermodynamique. Concernant les conclusions de Mme TALANDIER : ce territoire est au bout d'un cycle glorieux, mais il faut aujourd'hui embrayer sur autre chose. On constate en effet l'essoufflement et je ne suis pas sûr que l'organisation de notre territoire nous facilite la vie.



Martin VANIER

(S'adressant à Stéphane BOIS)

Comment avez-vous fait à Nantes Saint-Nazaire, sur un territoire très ample (90 kilomètres séparent les deux villes) pour que le SCoT devienne un outil utile ? Votre position sera utile à l'évolution nécessaire sur nos territoires. Un SCoT qui reste sur place est voué à la mort.



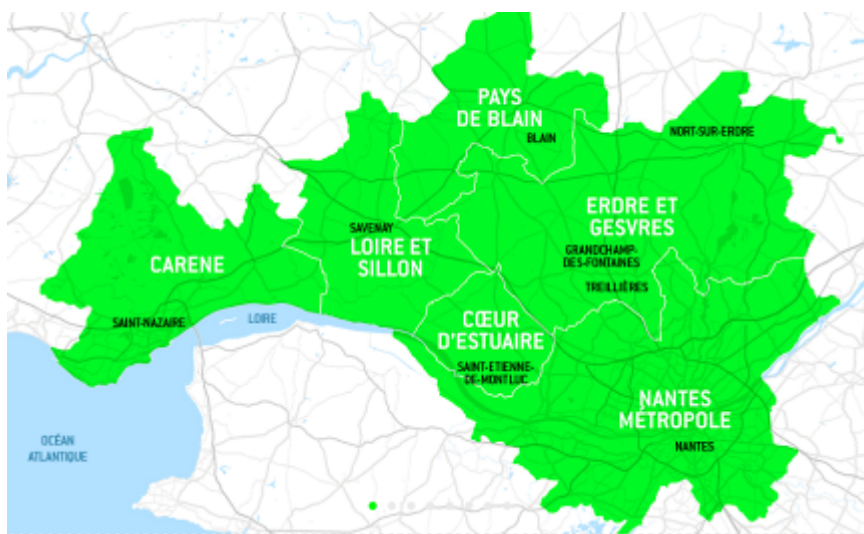
Stéphane BOIS, Directeur du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Etant d'origine lyonnaise, je salue tout d'abord l'assistance " en voisin".

Le vrai débat porte sur l'organisation spatiale. C'est celui que nous avons tous à conduire.

Les données clés qui caractérisent le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire :

- l'un des plus grands SCoT de France ;
- 61 communes et 6 intercommunalités (Nantes Métropole, CARENE ; communautés de communes Erdre et Gesvres, Loire et Sillon, Cœur d'Estuaire et de la Région de Blain) ;
- 1872 km² ;
- plus de 830 000 habitants dont 87% sont concentrés dans les agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire
- 117 92 étudiants ;
- 80% d'espaces naturels et agricoles ;
- un territoire structuré par l'estuaire de la Loire s'étendant sur environ 60 km, un espace attractif qui connaît un fort dynamisme démographique et économique.



Les étapes du pôle métropolitain

Historiquement, Saint-Nazaire s'est construite contre Nantes. Nous avons par exemple deux CCI, réunies en une CCI unique depuis 6 ans. Le pôle métropolitain a été impulsé par Joël Batteux et par Jean-Marc Ayrault, puis par les deux maires actuels. Les grands territoires existent au travers d'une vision (c'est vrai pour toute intercommunalité).

La démarche de SCoT a été lancée en 2003 avec la création du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire (57 communes, 5 intercommunalités).

En 2010, le périmètre a été étendu à la communauté de communes de la Région de Blain.

Depuis le 1er juillet 2012, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire s'est substitué au syndicat mixte du SCoT.

Les activités du Pôle métropolitain s'articulent autour de 2 champs :

- le SCoT (élaboration, approbation, suivi et révision, modification); Le SCoT est approuvé depuis 2007 et mis en révision depuis mars 2013.
- la mise en œuvre d'actions d'intérêt métropolitain :
 - développement économique (Document d'aménagement commercial/DAC, schéma logistique, schéma des sites d'activités, etc.)
 - développement de services et d'infrastructures de transport (schéma des mobilités, etc.)
 - accompagnement pré-opérationnel de projets urbains (pôles structurants, Europan, EcoCité/ Ville de demain, Appel à concepteurs « Eau et Paysages », etc.)
 - protection de l'environnement (Trames verte et bleue, outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre Basémis, etc.)

Les conférences métropolitaines

Nous avons mis en place 4 conférences métropolitaines depuis 2005, en nous posant les questions suivantes :

- Quelle métropole voulons-nous ?
- Quels sont les horizons de la métropole
- Quelle gouvernance (Une question qui a conduit à la candidature d'Eco-cité)
- Le monde n'attend pas. Nantes, Saint-Nazaire, sommes nous prêts ?

Travailler à faire du commun

- Nous n'avons pas d'écrit, pas de charte, nous travaillons à faire du commun, à différentes échelles, le territoire du SCoT puis le territoire métropolitain.
- Nous assumons : oui, notre SCoT a des impasses, il y a des domaines qu'on ne traite pas, par exemple le numérique, (parce que ce n'est pas adapté de le traiter dans le cadre d'un SCoT).
- Nous nous sommes transformés en 2013 en pôle métropolitain, avec la coproduction et le co-investissement de Nantes et de Saint-Nazaire, distantes de 90 km.
- Dans une petite communauté de communes de 23 communes, nous avons construit 600 logements autour d'une gare, avec 1 Million d'euros investis par les deux villes
- Nous nous sommes également préoccupés d'améliorer des espaces non construits pour les habitants.
- Notre fonctionnement est à cette image : je suis fonctionnaire de Nantes Agglo, et mis à disposition de la présidente du pôle métropolitain.

Nous sommes un laboratoire

Nos 4 communautés de communes sont en train de nous confier l'étude des usages. Par exemple, la localisation du service financier de l'EPCI est-elle importante pour les habitants ? La réponse est non. Nous sommes également pragmatiques et n'attendons pas que tous les voyants passent au vert.

Comme le disent nos élus : "Nous ne serons jamais un grand phare, mais quelquefois, les feux de positionnement sont davantage vus" – une métaphore maritime à laquelle nous ne sommes pas accoutumés, remarque Martin VANIER.

Le fonctionnement du pôle métropolitain

Le pôle métropolitain compte 113 élus, le comité syndical réunissant tous les maires (mais vous avez davantage de communes dans la RUG). Nous avons des domaines d'action (nous ne parlons pas de compétences), que nous délèguent les communautés de communes. Notre équipe compte 3 personnes, mais nous fonctionnons en synergie avec la métropole. L'ensemble des DGS des intercommunalités se retrouvent en CODIR tous les mois.



Philippe Auger, directeur de l'Etablissement public du SCoT de la RUG

Pour le SCoT de la RUG, nous avons tous les deux à trois mois une réunion d'interface avec les EPCI membres de l'EPSCOT sur la mise en œuvre du SCoT dans le cadre d'un groupe projet SCOT ainsi qu'un groupe de contact avec la DDT 38. Ces rencontres portent sur le repérage des questions posées par la mise en œuvre du SCOT, la recherche de solutions mais pourraient plus largement traiter des questions « métropolitaines »



Stéphane BOIS

Je ne suis que le "mandant" de ces DGS.





Hervé BARIOULET, Directeur Stratégie et Territoires du Grand Besançon

La Région Franche-Comté dans son "ancienne version" compte deux pôles, Belfort-Montbéliard et Besançon, auxquels se rajoutent aujourd'hui Dijon. Il n'y a pas de métropole dans notre région.

Le sens de mon intervention est de montrer comment les élus et les services articulent la notion métropolitaine et la mise en œuvre du SCoT.

Franche-Comté est un petit territoire. Nous avons à côté de nous la Suisse, et nous avons deux attitudes possibles : soit considérer que nous constituons avec nos voisins suisses un écosystème, soit penser qu'ils nous prennent des emplois.

Les 3 niveaux d'intervention des élus

- **Le SCoT** est une structure historique où s'abritent les enjeux communs et les complémentarités : Besançon qui porte l'attractivité mais qui est aussi en baisse d'attractivité, les territoires environnants : 5 EPCI, 148 communes, 215.000 habitants, une aire urbaine de 230 communes et 250.000 habitants. Deux territoires sont particulièrement à enjeux : le Nord (gare TGV, forte évasion résidentielle vers la Haute-Saône) et l'Ouest (plus fort développement démographique et économique, lien avec Dijon). L'impact de la SCoT devrait le réduire à 2 EPCI par intégration dans la CAGB des deux pôles urbains Nord et Ouest. Plusieurs scénarios se présentent :
 - extension du périmètre SCOT en intégrant de nouveaux EPCI non couverts par des SCOT au Nord et à l'Ouest en cherchant l'adéquation avec l'aire urbaine mais nécessite d'identifier une démarche gagnant / gagnant et une posture forte de l'Etat régional pour accompagner ce SCOT interdépartemental (Doubs, Jura, Haute-Saône). Les EPCI non couverts de SCOT pourraient choisir une stratégie de PLUI valant SCOT.
 - envisager un dialogue interterritorial dans l'attente d'inter-SCOT par une conférence de l'aire urbaine qui permette aux acteurs de préfigurer leurs coopérations futures
 La superposition d'une structure SCOT avec un PETR ou un pôle métropolitain n'est pas particulièrement à l'ordre du jour

- **Le pôle métropolitain Centre-Franche-Comté** compte 320 000 habitants, 156 communes et 5 EPCI (CA du Grand Dôle, CA de Lons-le-Saunier, CA de Vesoul, CC du Lormont, CA du Grand Besançon) et répond aux enjeux d'aménagement et de renforcement des coopérations entre pôles urbains. Il est lisible pour la Région et il nous permet de discuter avec elle. C'est un pôle dont la création a pris beaucoup de temps et qui est en discontinuité géographique, les territoires n'étant pas tournés les uns vers les autres. Il faut en effet une complexité et une confiance. Nous avons travaillé sur des enjeux numériques, de développement économique et de transport.

Le rôle de la Région est important : elle a contractualisé avec le pôle pour les projets du FEDER afin de nous encourager avec ces fonds. Le pôle a donc une spécificité importante : il est l'autorité urbaine du FEDER (13 M€), chargée de la sélection des projets urbains structurants des 5 EPCI. Cela crée des occasions de dialogue politique et territorial renforcées et de solidarité financière dans l'attribution des fonds.

Une réflexion est en cours sur l'économie circulaire à l'échelle du pôle : renforcer l'attractivité par la relocalisation d'une partie des importations liées aux services aux entreprises, à la construction et à l'industrie agro-

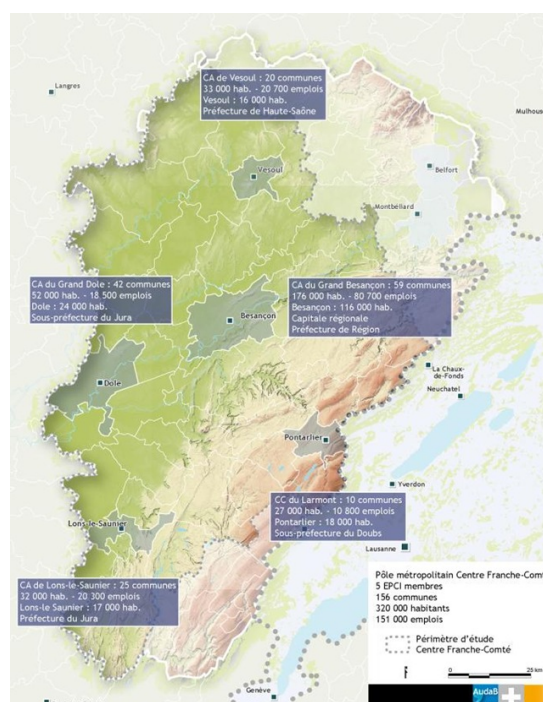
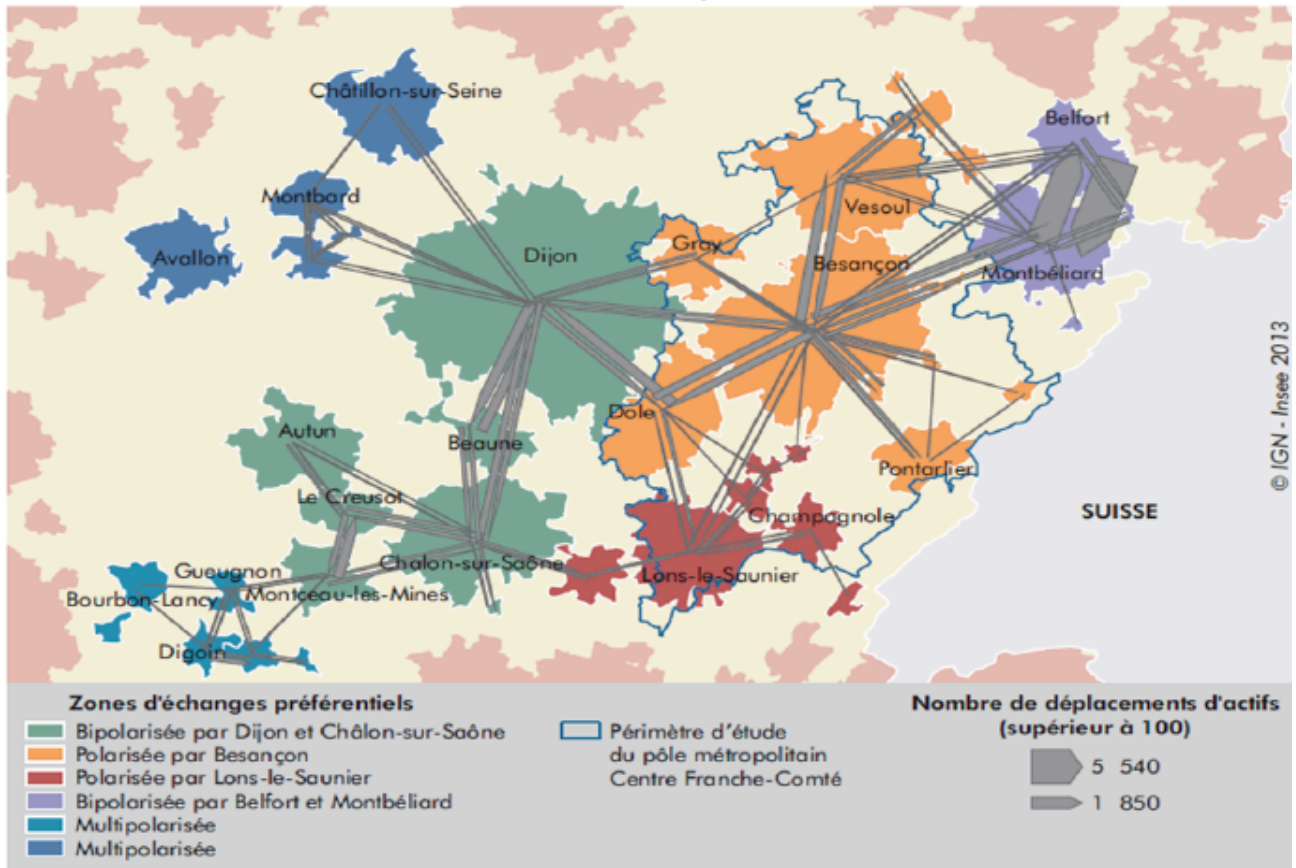


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT 2030 DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

alimentaire. Des leviers sont aussi possibles via l'achat local (nous avons identifié avec un bureau d'étude tous les achats que nous pouvions délocaliser) et l'animation territoriale.

- **Le pôle métropolitain de Besançon** : un gros pôle universitaire, qui accompagne notamment la recherche et les entreprises.

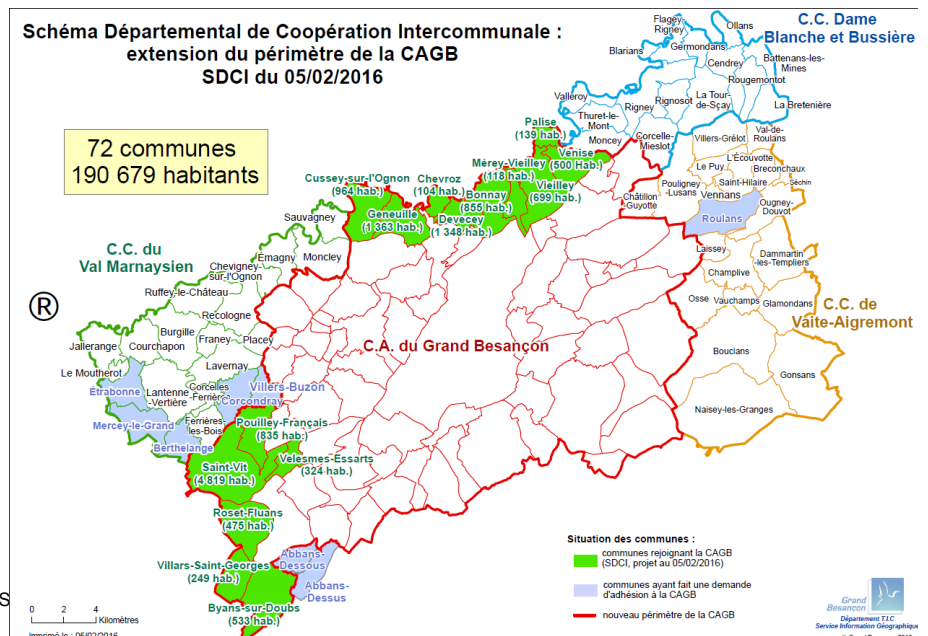
Le Centre Franche-Comté tisse des liens préférentiels avec les territoires qui l'entourent



Source : Insee (Recensement de la population 2009 [exploitation principale], Géographie 2011)

Quelques enjeux du territoire bisontin

- Une croissance démographique ralentie entre 1999-2007.
- Une périurbanisation dynamique au-delà du SCOT favorisée par le développement routier.
- Une zone d'emploi supérieure à l'aire urbaine (1/3 des salariés travaillant dans le public dans les fonctions de capitale de région et de département, l'armée, l'université, le CHRU), un taux de chômage légèrement inférieur à la moyenne nationale, 78 % des salariés dans le tertiaire, des domaines industriels à



fortes technicités (métallurgie, SAV horloger).

- une agglomération XXL ancienne version (le CDCI va faire passer la CA de 58 à 72 communes), avec une forte dualité urbain/ rural au sein de l'agglomération puis dans le SCoT.

Les enjeux à plus grande échelle

- Une grande région Bourgogne Franche-Comté qui s'appuie sur des dynamiques territoriales : aire urbaine Belfort-Montbéliard (300 000 habitants), région transfrontalière dynamique (30 000 frontaliers en Franche-Comté), Besançon / le pôle métropolitain Centre Franche-Comté et l'arc urbain (Dijon, Beaune, Chalon). Des territoires regardant vers l'extérieur : Belfort vers Mulhouse et Auxerre, Sens vers Paris.
- Une forte dualité historique avec les principaux pôles urbains
 - Besançon (capitale, fonctions métropolitaines – université CHRU) et Montbéliard – Belfort (aire urbaine, 1^{ère} zone d'emploi de Franche-Comté, grandes groupes – Alstom, Peugeot)
 - Besançon et Dijon avec des avantages pour Dijon : plus grande richesse, population supérieure 180 000 / 240 000, double d'emplois métropolitains, carrefour ferroviaire et désormais statut de communauté urbaine et capitale régionale.

Les effets et les leviers du SCoT

- Les effets du SCoT : réduction importante des surfaces ouvertes à l'urbanisation et préservation des surfaces agricoles, forte protection des milieux naturels, confortement de l'habitat autour des pôles urbains et des haltes ferroviaires (spécificité de l'agglomération : 14 haltes TER).
- Les limites : le SCoT renvoie à l'agglomération la priorisation de la programmation et du développement de ses zones d'activités, avec des difficultés opérationnelles pour créer de l'habitat pour les petites communes.
- Demain, la mise en œuvre du SCoT peut être renforcée à l'échelle de la CAGB par la prise de compétence PLUI, une mise en cohérence des zones à urbaniser pour l'habitat et les ZA, le renforcement de l'ingénierie en phase (pré-)opérationnelle, le développement des opérations d'habitat d'intérêt communautaire dans les communes, y compris les 15 communes entrantes.

La coopération avec la Région Franche-Comté a suscité deux nouveaux leviers pour le SCoT, hors compétences liées au code de l'urbanisme :

- une contractualisation à l'échelle du SCoT pour l'accès aux fonds régionaux sur la base du projet du SCoT et pour des projets en maîtrise d'ouvrage des EPCI ;
- la réalisation aux termes des contractualisations d'un PCEAT (Plan Climat Energie Territorial à l'échelle du SCoT par assemblage des démarches existantes et financements des actions envisagées.



Martin VANIER

En résumé : 2 pôles métropolitain et un SCoT qui contractualisent. C'est une configuration qui n'est ni celle de Nantes-Saint-Nazaire, ni celle de Grenoble.

Les SCoT bougent partout. Deux SCoT sur cinq vont devoir reprendre leur périmètre ou leur gouvernance. La solution n'est donc pas strictement dans le SCoT mais dans les dispositifs de collaboration qu'on adopte.



Philippe LORIMIER, Maire de Crolles

Je voudrais réagir sur la notion de pôle métropolitain et l'attractivité du pôle grenoblois. Les industries locales du siècle passé de même que les micro et nanotechnologies se sont développées sur l'une de nos richesses naturelles : l'eau. On parle beaucoup de déplacements mais l'eau aussi est un réseau. C'est une question structurante, économique et liée au service aux usagers. Or, on voit que l'Etat a la volonté de réduire le nombre de syndicats.

(S'adressant aux intervenants des deux pôles métropolitains Nantes Saint-Nazaire et Centre Franche-Comté) Pouvez-vous nous donner un retour d'expérience sur le sujet ?



Stéphane BOIS

Les deux agglomérations de Nantes et de Saint-Nazaire sont engagées dans la question de l'eau. Nous avons investi 100 millions d'euros dans une canalisation de 90 km qui connectent les deux ressources. Nous nous sommes mis autour d'une table pour construire des infrastructures de sécurité, car nous sommes "colocataires" de cette ressource. Nous gérons aussi 35 millions d'euros sur le projet "Ville de demain" concernant Nantes et Saint-Nazaire. Nous avons répondu à un appel à projets "Eau et paysages" car les fronts urbains et les bords de fleuves sont des éléments d'aménité et de cohésion territoriale. Nous allons parvenir à 7 millions coproduits consacrés aux aménagements en bord d'eau dans le cadre de cette candidature.

Deux exemples des "preuves d'amour" qu'il faut donner au territoire pour sortir de l'aspect administratif du SCoT, souligne Martin VANIER.



Jérôme DUTRONCY, Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole, Délégué au SCoT et Président de la Communauté de l'eau

Sur la question du pôle métropolitain, je pense qu'il nous manque une instance supra-communautaire pour animer le projet sur des thématiques d'échange intracommunautaires "orphelines" telles que l'eau potable. Nous avons des projets que nous ne parvenons pas à monter. Politiquement, on n'y est pas.

La Communauté de l'eau s'est créée en 2007 parce qu'on s'est aperçu que les territoires étaient très hétérogènes en matière de ressources en eau, certains déficitaires, d'autres excédentaires. Cela nécessite des projets et des perspectives d'avenir sur des thématiques de bien commun, l'eau potable mais aussi la qualité de l'air. Il faudrait à ce titre travailler davantage avec les Parcs Naturels Régionaux.

L'alimentation est aussi un thème à traiter, tout comme l'agriculture qui fait le lien entre l'urbain et le rural. Ce serait contre-productif de séparer les choses. Il faut trouver la bonne échelle pour chaque problématique : nous n'avons pas la nécessité de venir gouverner à la place de ceux qui le font dans leurs intercommunalités, mais de mettre ensemble des projets. Par exemple, le Voironnais travaille avec le PNR de Chartreuse sur la thématique "Territoire à Economie Positive", tandis que la Métro travaille avec le Vercors.

Il faut une instance pour dresser des perspectives communes, mêmes si nous restons des intercommunalités avec des libertés d'action. Cela permettra de mieux prendre en compte les territoires voisins. Par exemple, dans le domaine de l'eau, si nous n'agissons pas ensemble, des territoires ne seront pas en sécurité pour leur alimentation en eau potable. Au moins sur cette question, il faudrait se doter de cette instance. La Communauté de l'Eau n'a pas de statut, elle est rattachée au SCoT mais ne fera pas de projets à la place des intercommunalités. L'étude qui préfigure le plan de sécurisation est menée de manière presque officieuse et nous peinons à avoir l'adhésion de tous.



Christian COIGNE, Vice-président du Conseil Général de l'Isère

Je voudrais attirer l'attention sur l'évolution de notre époque. Auparavant, une époque couvrait 3 générations.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA RÉGION URBAINE DE GRENOBLE

Aujourd'hui, nous vivons trois époques en une génération, et il faut intégrer des textes complexes. Il faut donc un SCoT dynamique, qui ne constitue pas un frein. Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) qui vient de sortir rend le SCoT inapplicable car on ne peut construire ni dans la plaine ni sur les coteaux. Il faut permettre de la souplesse dans la rédaction du SCoT, avoir cette finesse qui permette d'adapter nos PLUI rapidement, et éviter le frein de documents qui s'ajoutent aux autres. Pour modifier un PLU, il faut six mois, pour un PLUI, c'est plus long, mais pour modifier un SCoT, il faut 4 à 5 ans. Ces documents représentent une incohérence au regard du besoin de réactivité de notre époque. Il y a un lien entre dynamisme et attractivité du territoire. Le périmètre est peu important, l'essentiel est la réactivité.



Michel OCTRU, Maire de Claix

Comment on y va, avec qui et avec quel argent ? Ce que l'on constate, c'est que sur le plan technique on a 36 000 raisons d'y aller ensemble. Aujourd'hui, nous sommes confrontés au niveau des EPCI à la même question, mais la direction prise par un EPCI n'est pas forcément l'intérêt général. L'effort à faire est donc politique, on ne va pas tous être des petits roitelets en même temps.



Christine GARNIER, Vice-présidente de Grenoble-Alpes Métropole à l'habitat et au foncier

J'aimerais revenir sur les questions d'économie. Il y a 1,3 milliards de revenus qui partent de la Métro pour aller ailleurs. Les limites administratives ne veulent donc plus rien dire. Cette concurrence qui existe encore pour accueillir des entreprises n'a aucun sens pour les habitants. A la Métro, nous manquons de foncier économique, en particulier pour nos startups. La concurrence entre les EPCI est stérile. Le SCoT préconise de construire beaucoup de logements près de l'emploi mais on arrive à la limite pour le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) et vis-à-vis de l'opposition des habitants. Il faut une coopération économique plus multipolaire, on ne met pas assez en œuvre ce principe, surtout en matière d'économie. Quant à l'outil, nous l'avons avec l'établissement public foncier local du Dauphiné.



Jean-Paul BRET

Il y aura des territoires RNU, des PLUI... On se demande comment faire un SCoT avec tout ça. Le jour où nous aurons des PLUI, les SCoT auront une tout autre allure. Le PLUI devrait être la règle, il faudrait que les territoires, au-delà des SCoT, aient une structuration bien meilleure pour faire réseau.



Luc REMOND, Maire de Voreppe, Commission Déplacements du SCoT

Il faut des périmètres variables de réflexion et d'action. Le SCoT peut être un périmètre large de réflexion sur la mobilité (davantage que le territoire métropolitain), mais il faut le dépasser car il faut intégrer la Chartreuse et le Vercors.



Philippe LORIMIER

Il faut accompagner les habitants dans leur mobilité, et le monde n'attend pas ! Ma commune fait partie de la Communauté de Communes du Grésivaudan, un secteur sur lequel nous avons un vrai enjeu de mobilité et qui ne possède pas de transport très structurant. Serons-nous en mesure de prendre en main cette mobilité pour la rendre plus fluide, avec des voitures devenues demain moins polluantes ? Il faut arrêter de faire attendre cette question.



Martin VANIER

Il faut se saisir des questions de l'eau et de la mobilité à l'échelle de la région grenobloise. Mais nous avons un document qui souligne ça. C'est donc qu'il n'est pas suffisamment activé. Peut-il l'être avec une conférence métropolitaine comme à Nantes Saint-Nazaire ? Cela représente 1000 personnes dans un amphi, avec la société civile. Vous avez un SCoT adapté, avec de la valeur et du sens, il faut qu'il vive.



Jean-Pierre GILLET

J'ai cherché à faire entendre la voix de l'économie dans les travaux du SCoT mais elle n'a pas été entendue. Aujourd'hui, les chiffres nous donnent raison. Il faut créer les conditions pour que les entreprises et les investisseurs choisissent notre territoire, la question majeure étant la logistique du territoire grenoblois.

J'ai beaucoup apprécié ce qui est dit à Nantes Saint-Nazaire sur la dynamique collective. Il faut au moins intégrer la montagne qui nous entoure. Enfin, chaque parlementaire doit se battre pour que les conseillers communautaires soient élus au suffrage universel et puissent ainsi présenter des listes de projets métropolitains.

A Grenoble, nous disposons de nombreux atouts, un pôle santé, un pôle énergie, des leaders mondiaux tels que Air Liquide, Alstom Hydro, Schneider Electric dans le secteur de l'efficacité énergétique, de gros pôles universitaires avec l'INP et GEM, qui vient de passer un accord de coopération avec l'EM Lyon. Nous avons de quoi mener très loin, avec beaucoup de projets, la métropole élargie.



Corinne CASANOVA, Vice-présidente de Métropole Savoie

Personne, je crois, n'a parlé de la Savoie. Je n'ai pas entendu non plus parler d'Annemasse, ni de Genève. Le SCoT et la métropole ont pour la Savoie un effet centrifuge sur le territoire. Nous sommes voisins, mais on ne se tourne pas vers nous. Le préfet l'a souligné au regard de la CDCI : on a deux schémas votés en des termes contradictoires sur les Vallons du Guiers, et il eût été préférable de se parler avant. C'est un "matelas intermédiaire" pour l'Isère et qui maintenant se tourne vers la Savoie.

Nous n'avons pas de métropole. Peut-on vivre sans ? J'ai apprécié les travaux de Mme TALANDIER qui ont mis du réalisme dans l'opposition entre métropoles et territoires périphériques. Il faudrait qu'on oublie le mot "métropolisation" pour travailler sur les relations inter-territoires entre ville et périphérie.

Nous ne nous connaissons pas entre territoires, mais nous nous connaissons, avec Christophe FERRARI, Yannick NEUDER et Jean-Paul BRET, par l'assemblée des communautés de France à Paris. Je suis heureuse d'être invitée car nous sommes en train de réviser notre SCoT et j'espère tirer profit de votre expérience. Par exemple, la question de transports est centrale pour nos territoires et si nous faisons des prévisions "en chambre" de notre côté, il nous manquera quelque chose, nous avons besoin de prendre en compte les flux entre nos territoires : lorsque STMicroelectronics s'est installé à Crolles, nous avons été impactés car il y a beaucoup d'actifs pendulaires entre cette entreprise et la Savoie.

Il faudrait aussi discuter du ressenti des petites villes : Chambéry, Aix-les-Bains, Annemasse, Voiron qui ont certainement des choses à se dire ensemble, réactiver le réseau des petites villes pour parler de nos bassins de vie, etc., commencer une approche de structuration où nous nous parlerons avant de faire autre chose.



Francis GIMBERT, Président de la Communauté de Communes du Grésivaudan

Si la présentation de ce matin était faite dans le Grésivaudan, nous constaterions que nous ne nous occupons pas assez du cœur de Savoie. Nous sommes en effet en limite du SCoT, Chambéry Métropole est à 10 km et nous avons des centaines de milliers de déplacements entre nos deux territoires. Il est dramatique politiquement de ne pas s'occuper de certains territoires parce qu'ils ne sont pas dans le bon périmètre.



Alain BERGER, Président du SCoT Nord-Isère

Le périmètre du SCoT Nord-Isère englobe le territoire de la CAPI, les futurs Vallons de la Tour du Pin et la communauté de communes des collines du Nord Dauphiné. Mais lorsqu'on met des cartes, on parle de frontières et c'est une notion difficile à dépasser. Or les frontières bougent. Notre SCoT perd des habitants et administrativement, les choses deviennent compliquées, bloquant la machine. Il ne faut donc pas s'arrêter à la question de la taille, qui n'est pas importante.

Le regard que je porte sur le SCoT de la RUG est de constater un étranglement avec deux massifs montagneux qui manquent dans le territoire. Cela pose la question de la mobilité et des flux qui constituent l'une des préoccupations majeures des habitants. Ils se moquent complètement des territoires. Ce qui compte est qu'ils puissent se déplacer, pour leurs achats, leur travail... On a développé au cours des 30 dernières années la notion de zone industrielle et de zone résidentielle, et on arrive peut-être au bout de cette logique. Il faudrait peut-être, comme l'a dit Madame TALANDIER, inverser les réflexions et rapprocher le travail des habitants en concentrant moins l'activité.

Si l'entente et les échanges étaient plus forts entre les territoires alentour, on accueillerait plus facilement les entreprises. Tout le monde y trouverait son compte et la mobilité y gagnerait. Nous avons des préoccupations de riches : nos entreprises choisissent de s'implanter sur des territoires en fonction des services qu'elles y trouvent mais aussi de la façon dont les salariés pourront y vivre. La mobilité est à ce titre un enjeu majeur du développement des territoires.

La spécificité iséroise est d'avoir une partie Nord et une partie Sud. Nous participons avec la CAPI au pôle métropolitain lyonnais. Les flux sont plus faciles vers Lyon, c'est une grande ville qui a un fort pouvoir d'attraction. Mais il est important qu'il n'y ait pas de concurrence entre Grenoble et Lyon.

Avant, les communes étaient concurrentes entre elles pour attirer les entreprises. Ensuite, la concurrence s'est déplacée entre les intercommunalités. Je pense qu'il faut dépasser ces notions de territoires. Nous réfléchissons à un Inter-SCoT qui soit centré sur la région lyonnaise. Grenoble et Lyon pourraient y réfléchir, mais aussi la Savoie et la Haute-Savoie. La Région est maillée de villes importantes, il faut des échanges entre ces territoires.



Stéphane BOIS

Nantes et Saint-Nazaire sont partenaires aussi d'Angers, de Rennes et de Brest pour des réflexions sur le grand Ouest. Nous avons au Pôle métropolitain une communauté de projets sur la logistique. Le Pôle porte ce projet en y associant tous les territoires voisins, mais aussi le Grand Port Maritime, Vinci Airport, Airbus et 90 autres entreprises. Ce n'est pas parce que nous avons un petit périmètre que nous nous interdisions d'inviter les voisins. Il faut préciser que Nantes Saint Nazaire a fait l'objet d'un projet électoral, ce qui aide. Nous sommes passés du mode commission au mode projet. Par ailleurs, vous avez un SCoT très volumineux alors que nous ne l'avons pas conçu comme ça. Dernière chose : l'intercommunalité prend du temps et de l'investissement, et ce qui m'interpelle aujourd'hui, ce sont les chaises vides.



Conclusion de Martin VANIER

Le territoire, il faut qu'on en sorte ! Nous vivons dans un monde de flux. Le passage de la compétition communale à la compétition intercommunale n'est pas une fin en soi : déjà se dessine la compétition entre métropoles.

On n'échappe pas au "fil tiré" qui nous fait remonter sur de grands territoires, vers Chambéry, puis Annecy, puis Genève. Cela démontre qu'il faut en parler. Un SCoT qui n'organise pas de conférence métropolitaine est un SCoT mort, car certains ne se sentent pas "faisant partie de la famille" et ont la tentation d'en sortir. C'est en parlant que l'on peut aborder les sujets non résolubles.

L'expérience de territoires extérieurs, les pôles métropolitains de Nantes Saint-Nazaire et de Centre Franche-Comté sont inspirants car ils n'avaient pas moins de problèmes que nous, mais ils ne sont pas restés "les pieds plantés dedans". Politiquement, leurs territoires sont également aussi agités qu'ailleurs. Or, on trouve des pôles métropolitains partout mais pas en Isère. Il en faudrait un, ce qui nous permettrait de poser la question du SCoT autrement. Quant à la Communauté de l'Eau, il lui faudrait un budget, un numéro de téléphone et une capacité d'action !

Le SCoT n'est pas un psychodrame juridique mais un outil parmi d'autres au service d'un grand territoire. Aujourd'hui, nous avons vécu une mini-conférence métropolitaine en attendant d'en organiser une à taille réelle, comme à Marseille, où elle a réuni 1200 personnes et a présenté une qualité d'échanges considérable. C'est le vœu que je formule pour le SCoT grenoblois.



Conclusion de Yannick OLLIVIER

Je remercie les intervenants, les élus et techniciens ainsi que les services de l'Etat qui suivent avec assiduité les travaux du SCoT.

Le débat va se poursuivre dans les commissions au niveau syndical et dans un débat spécifique pour le suivi de cette journée. Je note aussi que Gérard COLLOMB est suffisamment fort pour avoir fait parler de lui dans le cadre d'un SCoT isérois discuté à Brézins !

J'aimerais également reprendre les propos de Francis GIMBERT : "l'autarcie c'est la mort". Il faudra bien que nous trouvions un modèle, peut-être celui de Nantes Saint-Nazaire ou celui de Besançon, ou peut-être un modèle dauphinois pour bien reposer la question du pôle métropolitain. Il est par exemple anormal qu'un usager partant de Crolles pour aller à Voiron ait à payer trois titres de transport différents. Il va bien falloir que le nombrilisme des élus laisse place à l'intérêt général.

L'articulation avec le département et les Parcs Naturels Régionaux est un sujet dont nous n'avons pas assez parlé, et qui est à creuser.

Pour conclure, il faut certainement donner "du temps au temps", une attitude qui nous permet de dialoguer et de nous opposer peut-être, mais d'avancer.